

Envoyé en préfecture le 14/02/2023

Reçu en préfecture le 14/02/2023

Publié le 14/02/2023

ID : 060-266004142-20230208-DEC_080223_N11-AU

S²LO



**CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE**

CCAS de MONTATAIRE
Service réussite éducative
DP/KE - décision n°2023- 11
Atelier « plaisir de lire » à destination des enfants de la réussite éducative
avec Mme Sophie DUPONT

Fait à Montataire, le 8 février 2023

DÉCISION DU PRÉSIDENT

**Atelier « plaisir de lire » à destination des enfants de la réussite éducative
avec Mme Sophie DUPONT**

Le Président du CCAS de Montataire,

Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 relative à la cohésion sociale,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 3 juillet 2020 portant sur la délégation de pouvoir du Conseil d'Administration au Président,

Vu la délibération du Conseil d'administration du 13 janvier 2023 précisant les actions validées dans le cadre du programme de réussite éducative pour l'année 2023 notamment celle concernant la prise en charge d'actions favorisant l'entrée dans la lecture et l'écriture,

Considérant la proposition de Mme Dupont d'intervenir auprès des familles dans le cadre de la réussite éducative,

Considérant le devis n° 2023-01 proposé par Madame Sophie DUPONT pour assurer des séances dans les bibliothèques pour l'action « Plaisir de Lire ».

DÉCIDE

Article 1 : de mettre en place, en partenariat avec Madame Sophie Dupont, des ateliers « Plaisir de Lire » dans les deux bibliothèques de la Ville pendant la première semaine des vacances scolaires de février 2023. Les enfants inscrits sont repérés par les enseignants dans le cadre du dispositif de réussite éducative.

Article 2 : le CCAS de Montataire paiera à Madame Dupont par mandat administratif un forfait de 102 € TTC pour une séance d'1 heure et 50 minutes. Cette dernière assurera 8 séances pour les enfants des classes de CP et CE1.

Cette prestation ne pourra pas dépasser la somme de 816 € TTC.

Envoyé en préfecture le 14/02/2023

Reçu en préfecture le 14/02/2023

Publié le 14/02/2023

ID : 060-266004142-20230208-DEC_080223_N11-AU

S²LO

CCAS DE MONTATAIRE
Service réussite éducative
DP/KE - décision n°2023 - 11

Atelier plaisir de lire à destination des enfants de la réussite éducative avec Mme Sophie DUPONT

Article 3 : une convention sera établie entre la période du mardi 14 février au vendredi 17 février 2023. Cette dernière précisera en détails les modalités d'organisation et de prise en charge des enfants. La prestation de Mme Dupont fera l'objet d'un suivi ainsi que d'un bilan. Des points d'étape seront organisés avec la coordonnatrice du programme de réussite éducative.

Article 4 : l'ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Senlis
- Monsieur le Trésorier principal de la Trésorerie de Senlis

Article 5 : sont chargées chacune en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision :

- Madame la coordonnatrice du Pôle Social,
- Madame la coordonnatrice du dispositif de réussite éducative,
- Madame l'intervenante en charge de l'atelier « plaisir de lire ».

C.C.A.S.
Centre Communal d'Action Sociale
2 Rue Armand Desnosse
60160 MONTATAIRE
Tél. : 03 44 27 55 31
Fax : 03 44 27 09 59

Le Président du CCAS,

Jean-Pierre Bosino